

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 94/115 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PORTANT ADOPTION DU PROJET
DE PROGRAMME D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE
"PESCA"**

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

SEANCE DU 21 OCTOBRE 1994

PREFECTURE DE CORSE

L'an mil neuf cent quatre vingt quatorze et le vingt et un Octobre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Paul de ROCCA SERRA, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Jean-Louis ALBERTINI, François ALFONSI, Nicolas ALFONSI, Pascal ARRIGHI, Vincent AVOGARI DE GENTILI, Jean-Marc BALESi, Dominique BIANCHI, Jean BIANCUCCI, Dominique BUCCHINI, Pierre-Philippe CECCALDI, Joseph-Antoine CHIARELLI, Jean-Charles COLONNA, Paul COMBETTE, Jacques FIESCHI, Sauveur GANDOLFI-SCHEIT, Jean JALPI, Norbert LAREDO, Paul-Antoine LUCIANI, Pierre-Jean LUCIANI, Toussaint LUCIANI, Antoine-Louis LUISI, Marie-Paule MANCINI-NERI, Michel MORETTI, François MOSCONI, Jules-Paul NATALI, Paul PERFETTINI, Pierre-Timothée PIERI, Paul-Donat POLI, Paul QUASTANA, Simon-Jean RAFFALLI, Jean-Paul de ROCCA SERRA, Paul SCARBONCHI, Jean-Guy TALAMONI, Alphonse TAMBURINI, Marie-Jeanne VIDAILLET-PERETTI.

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. Henri ANTONA à M. Jean-Marc BALESi
Mme Marie-Josée BELLAGAMBA à M. Dominique BIANCHI
M. Dominique BURESI à M. Michel MORETTI
M. Edouard CUTTOLI à M. Pierre-Jean LUCIANI
M. Jules-Laurent FERRANDI à M. Joseph-Antoine CHIARELLI
M. Antoine GAMBINI à M. Pierre-Timothée PIERI
M. Ours-Ange-Pierre GRIMALDI à M. Pascal ARRIGHI

M. Félix LUCIANI à M. Toussaint LUCIANI
 M. Emile MOCCHI à M. Vincent AVOGARI DE GENTILI
 M. Jean-François STEFANI à M. François ALFONSI
 M. Michel VALENTINI à M. François MOSCONI

ETAIENT ABSENTS : MM

Eugène BERTUCCI, Pierre-Jean CASTA, Jean-Baptiste LANTIERI, Pierre POGGIOLI, Joseph SISTI

REÇU LE

- 9. NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
- VU** la loi n° 86.16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification de dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86.972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 91.428 du 13 mai 1991 portant statut de la Collectivité Territoriale de Corse,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif,
- SUR** rapport général de la Commission des Finances, du Budget, des Crédits de la Communauté Européenne et de la Fiscalité, de la Commission du Plan de Développement, du Schéma d'Aménagement, des Infrastructures, des Interventions Economiques et de la Commission de l'Environnement, des Transports, de l'Urbanisme, du Logement, des Affaires Sociales et des Problèmes de Santé, présenté par Mme Marie-Paule MANCINI-NERI,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

ADOpte le Programme d'Initiative Communautaire "PESCA" concernant la restructuration du secteur pêche, tel qu'il figure dans le document joint en annexe de la présente délibération.

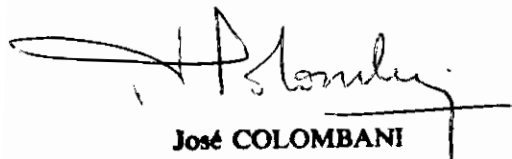
ARTICLE 2 :

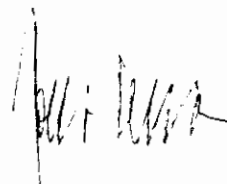
La présente délibération qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 21 OCTOBRE 1994

LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

Pour copie certifiée conforme à l'original,
Pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation,
L'Administrateur Général des Assemblées


José COLOMBANI



Dr Jean-Paul de ROCCA SERRA

REÇU LE

- 9. NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

ANNEXE

REÇU LE

- 9. NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

ASSEMBLEE DE CORSE

2EME SESSION ORDINAIRE DE 1994

21 OCTOBRE 1994

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF

OBJET :

**PROJET DE PROGRAMME D'INITIATIVE COMMUNAUTAIRE
PESCA**

Commissions compétentes :

Commission des finances
Commission du plan

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT

Programme d'Initiative Communautaire PESCA

I. PRESENTATION DE PROGRAMME

Le programme d'Initiative Communautaire PESCA a pour objet, en complément du rôle de l'IFOP, d'aider des projets particuliers, intéressant spécifiquement le secteur de la pêche pour aider celui-ci dans le développement des filières de commercialisation, dans le perfectionnement professionnel et le recyclage des patrons et marins pêcheurs, dans l'amélioration des services aux entreprises (centre de gestion, comptabilité), dans la recherche de nouveaux marchés.

Les bénéficiaires de ce programme sont divers :

- les communes ou groupements de communes, les chambres de commerce et d'industrie.
- les patrons pêcheurs, les entreprises individuelles, les groupements ou associations.
- les entreprises du type PME pouvant contribuer directement à la diversification des activités des zones côtières dans le secteur de la pêche.

Le programme est doté d'une enveloppe totale pour 6 ans (1994-1999) de 250 millions d'écus (1 662 500 000) et la Corse, avec un ECU évalué à 6,65 F disposera d'une enveloppe d'aide européenne de 2 000 000 F.

REÇU LE

- 9. NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

III. RECAPITULATIF DES DONNEES FINANCIERES

Le tableau ci-après reprend l'ensemble des données financières relatives au programme PESCA pour la Corse sur 6 années, pour la période de 1994 à 1999.

	Budget global	Participation Communautaire PESCA	Intervention Union Européenne %	Autres participations publiques		Participations des bénéficiaires
				Etat	C.T.C	
Unité de gestion /conseil	1 000 000 F	500 000 F	50	125 000 F	125 000 F	250 000 F
Aide au transfert de technologie	4 000 000 F	850 000 F	21	1 150 000 F	2 000 000 F	0 F
Amélioration de la formation des patrons pêcheurs (deux sièges)	1 300 000 F	650 000 F	50	0 F	325 000 F	325 000 F
TOTAL	6 300 000 F	2 000 000 F	32	1 275 000 F	2 450 000 F	575 000 F

Moyenne d'intervention annuelle :

- pour la Collectivité Territoriale de Corse : 408 333 F
- pour l'Union Européenne : 333 333 F

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

REÇU LE

- 9. NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

REPUBLIQUE FRANCAISE

COLLECTIVITE TERRITORIALE DE CORSE

PREFECTURE DE CORSE

INITIATIVE COMMUNAUTAIRE
CONCERNANT
LA RESTRUCTURATION DU SECTEUR PECHE

=====
PESCA
=====

PROGRAMME POUR LA CORSE

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

SEPTEMBRE 1994

I - IDENTIFICATION GEOGRAPHIQUE DE LA ZONE

- . La Corse est une région administrative française dotée depuis 1991 d'un statut particulier. Elle constitue une Collectivité Territoriale dirigée par une Assemblée et un Conseil Exécutif.
- . La Corse est formée des deux départements de Haute-Corse et du Corse du Sud, administrés par deux Conseils Généraux.
- . L'ensemble de l'île est une zone d'objectif 1.
- . La zone d'intervention proposée est constituée de la partie littorale de l'île Corse (altitude inférieur à 200 M).

II - DONNEES ECONOMIQUES GENERALES

2.1- Superficie et population totale

La Corse est située au coeur du golfe de Gênes. Ajaccio est à plus de 350 Km au Sud-Est de Marseille et à 230 Km de Nice. Bastia est à 200 Km de Gênes, mais seulement à 110 Km de Livourne. La Toscane est proche. Une dizaine de Km seulement séparent par ailleurs la Corse de la Sardaigne.

- La Corse a une superficie de 8.680 Km² (1,6% du territoire national), et présente plus de 1.000 Km de littoral. En 1990, la population était de 250.400 habitants (0,44% de la population nationale). La densité de population est faible (29 habitants au km²).

Aujourd'hui 60% de la Corse est urbaine. La majorité des habitants résident sur le littoral, l'intérieur de l'île est fortement dépeuplé. Les deux agglomérations principales, Ajaccio et Bastia, rassemblent 45% de la population de la Corse. Les autres villes sont peu nombreuses : neuf petites villes de 2.000 et 9.000 habitants, dont deux seulement à l'intérieur de l'île.

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

2.2 - Population active

a/ Structure de la population active :

La répartition des actifs occupés selon la catégorie socioprofessionnelle en 1990 fait apparaître que les salariés représentent 78% de l'emploi en Corse (contre 86% en moyenne métropolitaine).

A contrario, les agriculteurs exploitants ne représentent que 5,3% de l'emploi en Corse (contre 4,5% en moyenne métropolitaine), au sein desquels les pêcheurs sont très peu nombreux (cf. infra) : 300 pêcheurs maritimes pour l'ensemble de l'île.

b/ Qualification des actifs :

Les actifs insulaires sont sous-qualifiés : 38% n'ont aucun diplôme (contre 26% en moyenne métropolitaine).

Par ailleurs, il faut noter la faiblesse de la formation des chefs d'entreprises, un sur deux est de niveau C.A.P (Certificat d'Aptitude Professionnelle).

2.3 - Taux de chômage et évolution

L'évolution de l'emploi (+ 6% entre 1982 et 1990) s'est accompagnée d'une progression plus rapide de la population active (+ 12% entre 1982 et 1990).

Le taux de chômage de la Corse était de 11,7% fin juin 1994 (contre 12,6% en moyenne France entière).

Les jeunes de moins de 25 ans représentent 18% des demandeurs d'emploi.

2.4 - Evolution de l'activité économique

Le principal handicap économique dont souffre la Corse est celui de l'insularité : difficulté des transports extérieurs, relief fortement montagneux et retard des modes de communication internes, éloignement des villes en distance et distance-temps. Il faut également souligner l'étroitesse du marché intérieur (250.000 habitants permanents), et un marché touristique très concentré (population de l'île multiplié par 8 deux mois par an).

Le P.I.B. par habitant s'établit en Corse à 56% de celui de la moyenne nationale. Le P.I.B. par habitant n'a pas progressé aussi vite en Corse qu'en valeur moyenne nationale (+ 2,1% contre 2,5% par an) de 1982 à 1990.

Malgré un fort développement de certaines productions depuis 10 ans (comme l'aquaculture), l'Agriculture et la Pêche ne représentent que 3,1% de la valeur ajoutée régionale (contre 3,6% en moyenne nationale), ce chiffre est à comparer à la valeur ajoutée des services marchands (42,2%).

Le taux de couverture du commerce extérieur (export/import) est passé de 21% en 1986 à 37% en 1992. La Corse se situe au dernier rang des régions métropolitaines (la moyenne des taux de couverture régionaux est de 90%).

Pour les produits agricoles, le taux de couverture est de 70% (contre 140% en moyenne nationale).

Les exportations ne représentent que 1% du chiffres d'affaires des entreprises de la Corse.

REÇU LE

- 9. NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

III - DONNEES RELATIVES A LA FILIERE "PECHE"

3.1 - Pêche

<i>a/ Emplois directs :</i>	1991	1994
- Patrons-pêcheurs	295	265
- Marins-pêcheurs	57	45
Total	352	310
<i>b/ Flotte de pêche</i>		
- Petits Métiers côtiers (l < 10 m. engins de pêche : filets, palangres ; espèces pêchées : langoustes ; poissons de roche et de fond)	265	240
- Petits Métiers du large : (l > 10 m. ; engins de pêche : filets droits ; filets maillants, palangres de surface ; espèces pêchées : espadon ; thon ; requin ; poissons pélagiques	12	10
- Chalutiers : (l > 13 m et < 24 m ; engins de pêche : chaluts de fond et pélagiques ; espèces : poissons de fond ; langoustines ; sardines ; anchois, etc...)	18	15
Total :	295	265
<i>c) Volume d'activités (données estimatives) :</i>		
- Tonnage débarqué (étangs compris)	1450 T	950 T
- Valeurs débarquées	70 MF.	40 MF.

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

d) Evolution prévisible des caractéristiques économiques et humaines de la filière : perspectives de modification des volumes d'activités, des types d'activités, et d'évolution de l'emploi :

Outre la somme des handicaps énoncés au § 3.1.e ci-dessous ("diagnostic des faiblesses structurelles dans la zone"), l'insularité constitue un frein important à des mutations déterminantes, la pêche corse ne pouvant pas compter sur tel ou tel port "leader" du continent pour lui servir de "locomotive".

Compte tenu du caractère structurel de ces handicaps et des blocages que leur cumul génère, il ne faut donc pas s'attendre à des évolutions significatives trop rapides. Toutefois, les Pouvoirs Publics s'efforcent de promouvoir différents types d'aides et d'incitations qui, à l'horizon de l'an 2000, pourraient redynamiser partiellement le secteur.

Ainsi en est - il :

- * **du renouvellement partiel de la flotte des chalutiers** (4 navires au moins), et de la modernisation et construction de nouveaux navires exerçant des petits métiers du large (au nombre de six) au détriment des petits métiers côtiers ;
- * **de l'organisation du marché**, qui passe par le développement de petits équipements à terre (chambres froides mobiles ; machines à glaces) dans un maximum de ports insulaires, par la création de structures de vente organisées dans deux ou trois ports parmi les plus importants et par des accords contractuels entre les pêcheurs et les acheteurs pour un achat prioritaire et une promotion ciblée sur les produits locaux ;
- * **de l'amélioration de la gestion administrative**, financière et comptable des entreprises de pêche (voir infra § 4 "mesures proposées").

Si ces mesures prennent effet, elles sont susceptibles de freiner la lente dégradation de la pêche corse qui continuera, néanmoins, à connaître une déperdition annuelle importante de petits navires côtiers (beaucoup ont entre 30 et 50 ans d'âge).

Il ne faut toutefois pas s'attendre à ce que ces mesures, qui sont essentiellement stabilisatrices et jouent sur une masse critique faible, conduisent à une forte augmentation des emplois et des volumes d'activités, lesquels devraient se stabiliser à l'horizon de l'an 2000 autour des chiffres suivants :

Emplois : Autour de 300 pêcheurs

Tonnages : Entre 1300 et 1500 T, étangs compris.

Chiffre d'affaires : Entre 70 et 90 M.F.

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

e/ Diagnostic succinct des faiblesses structurelles de la filière dans la zone :

Un diagnostic sommaire fait apparaître les handicaps suivants :

- la pêche corse est, pour l'essentiel **une pêche côtière artisanale**. La flottille est composée à 90 % de bateaux d'une longueur inférieure à 12 m. Ces bateaux, peu performants, pêchent uniquement dans les golfes. Du fait de leur petite taille, le glaçage n'est pas systématique et les pêcheurs ne peuvent pas allonger la durée des marées. Quelques chalutiers de 13 à 16 m opèrent autour de l'île et deux chalutiers de 22 et 24 m pratiquent la pêche au large. Cependant, la durée de leurs marées n'est pas supérieure à celle des petits métiers ;
- **les pêcheurs sont dispersés** : 310 pêcheurs sont localisés sur 24 ports de débarquement et 1000 km de côtes. La profession est, de ce fait, mal organisée (les prud'homies, seules structures existantes n'ont pas vocation à gérer les problèmes du marché) et mal équipée (pas d'équipements de bord , peu d'équipements à terre tels que machines à glace, chambres froides, etc...) ;
- les pêcheurs constituent **une population refermée sur elle-même**. Le renouvellement de la profession est assuré partiellement par des jeunes non issus du monde de la pêche, possédant une formation insuffisante et peu ou pas d'expérience (cet aspect des choses mériterait d'être impérativement corrigé et c'est l'objet d'une des mesures proposées dans le cadre de PESCA) ;
- la production annuelle, très atomisée du fait de la dispersion géographique des pêcheurs, est d'environ 1200 tonnes (l'année 1993 - moins de 1000 tonnes- ayant été exceptionnellement mauvaise). **Elle représente 30 à 35 % de la consommation totale de l'île en produits de la mer**. De plus, la pêche est saisonnière (elle a lieu principalement de mars à septembre) et les apports sont très irréguliers ;
- les pêcheurs ont observé **un dépeuplement des zones de pêche** autour de l'île. Il n'existe pas de bilan des ressources halieutiques pouvant confirmer cette constatation, mais tout porte à croire qu'elle reflète la réalité ;
- **la commercialisation est inorganisée**. Il n'existe aucune structure de centralisation de l'offre et la demande. Les pêcheurs sont soumis individuellement aux cours pratiqués localement par les mareyeurs, les grandes et moyennes surfaces et les restaurateurs. Les deux premières catégories d'acheteurs citées ont tendance à fixer leurs prix sur la base des cours des produits d'importation, ceux-ci étant 25 à 30 % inférieurs au seuil de rentabilité pour les pêcheurs corses. Les pêcheurs se voient cependant contraints d'accepter ces cours du fait de leur très mauvaise situation financière (endettement bancaire et social important).

REÇU LE

- 9. NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

3.2. Mareyage et transformation

Il n'y a pas d'atelier ni d'usine de transformation des produits de la mer en Corse.

Le secteur du mareyage est trop faible (deux entreprises seulement possèdent la qualité de mareyeur-expéditeur), pour mériter une étude ; six entreprises (dont les deux précitées) sont acheteuses de produits de la mer sur l'île, en dehors des grandes surfaces commerciale et constituent, plutôt que des mareyeurs, d'une part des grossistes, acheteurs à titre principal de produits continentaux ou étrangers, et d'autre part, des détaillants qui possèdent des poissonneries dans les principales villes du littoral insulaire.

3.3. Aquaculture

Il n'y a pas d'aquaculture continentale en Corse.

L'aquaculture marine peut, quant à elle, faire l'objet du descriptif suivant :

a) <u>Emplois directs</u>	1991	1994
- Aquaculture en étangs salés	41	54
- Aquaculture en mer ouverte	22	37
Total	63	91
b) <u>Volumes d'activités</u>	1991	1993
- Nombre d'entreprises	7	11
- Tonnage (en tonnes)	410T	850T
- Chiffre d'affaires (en MF)	42 MF.	48 MF.

Les perspectives d'évolution à court et moyen terme de l'aquaculture corse sont essentiellement tributaires de son environnement commercial.

Les critères cités ci-dessous ne devraient pas connaître, en effet, d'évolution déterminante :

- en volume d'activités, la production devrait plafonner, dans le meilleur des cas, à 1000 T vers le milieu de la décennie, le chiffre d'affaires se situant autour de 55 MF. Le nombre des entreprises ne devrait plus augmenter ;

PREFECTURE DE CORSE

- 9 NOV. 1994

REÇU LE

- en types d'activités , et en dépit de l'intérêt manifesté par certains aquaculteurs pour un certain nombre de nouvelles espèces, c'est l'élevage du loup et de la daurade qui devrait rester largement prédominant;
- enfin, les emplois devraient demeurer au dessous de la centaine ; il n'est pas exclus, d'ailleurs, que les investissements faits par certaines entreprises pour mécaniser et automatiser plusieurs catégories de tâches conduisent à une légère diminution de la main d'oeuvre travaillant sur les cages d'élevage.

Cependant, le marché des produits aquacoles corses, particulièrement fragile, pourrait connaître des évolutions importantes, ainsi que les prix correspondant, au cours des années à venir :

- la production insulaire est actuellement exportée à 90 % vers l'Italie. Il s'agit là d'une particularité fondamentale du marché du loup méditerranéen ;
- le cours du loup corse, stabilisé autour de 100 F/kg entre 1990 et l'été 1992, a connu un premier effondrement à l'automne 1992 (entre 65 et 70 F/kg départ entreprise) avec la concurrence de produits en provenance des fermes grecques et la dévaluation de la lire italienne, puis une seconde baisse au cours de l'hiver 1993 en raison de l'encombrement du marché italien. Il a tendance, depuis, à se stabiliser autour de 55 F/kg ;
- l'évolution tendant vers la saturation du marché italien -d'autant plus que l'offre en provenance des entreprises aquacoles italiennes se développe rapidement, réduisant les possibilités de pénétration des produits importés-, les aquaculteurs corses sont menacés d'une nouvelle chute des prix.

Pour leur part, les 10 % de la production actuellement commercialisée sur le marché national (80 tonnes) sont répartis selon les saisons entre le marché continental et l'île.

Actuellement, le marché local n'absorbe que quelques dizaines de tonnes pendant la saison estivale (essentiellement destinées à la restauration) et pourrait être développé si l'on se donnait les moyens d'affiner la distribution en multipliant les points de vente. Toutefois, cet axe ne doit pas être excessivement développé pour ne pas entraîner de concurrence insupportable pour la commercialisation locale des produits de la pêche.

En ce qui concerne le marché à l'exportation, les aquaculteurs insulaires devront s'efforcer de prospecter d'autres débouchés (ex : Europe du Nord) et mieux s'implanter sur le marché communautaire, plutôt mal exploité actuellement.

Déjà un effort a été fait en direction d'acheteurs suisses, allemands, néerlandais. Cet effort doit être accentué.

La poursuite de cette action passe par des études de marketing, par le dépôt d'une marque d'identification du poisson d'aquaculture corse, par la prospection de nouveaux débouchés, la recherche de partenaires solidement implantés sur les marchés extérieurs, le regroupement de la production vers des centrales d'achats.

REÇU LE

- 9. NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

IV - ARTICULATION AVEC D'AUTRES PROGRAMMES - STRATEGIES PARTICULIERES

4.1 - Autres programmes

La Corse fait partie des régions communautaires inscrites dans l'Objectif 1.

Elle bénéficie, à ce titre, d'un plan de secteur relatif au développement et à la modernisation de la pêche et de l'aquaculture? dont les différentes mesures ont été répertoriées dans l'axe n° 2 ("Valorisation des produits du sol et de la mer") du Document Unique de Programmation approuvé par la Commission par décision du 29 Juillet 1994.

Les rubriques de ce plan de secteur sont axées essentiellement sur les actions suivantes :

- le **renouvellement et la modernisation de la flotte** de pêche et de ses équipements,
- les **investissements collectifs** (mise en place de services communs pour l'achat de matériel ou d'aliments ; création d'une cellule de prévention zoosanitaire) et privés (équipements tendant à l'amélioration de la productivité des entreprises d'aquaculture).
- la **création d'équipements** offrant des services spécifiques à la pêche dans les ports (chambres froides ; machines à glace ; avitaillement en carburant détaxé ; boxes de rangement et aires de réparation du matériel de pêche, etc...).
- la **création d'infrastructures commerciales** permettant le regroupement de l'offre des produits de la pêche avant commercialisation et la création d'ateliers de transformation des produits de l'aquaculture et de la conchyliculture destinés à apporter une plus-value à la production insulaire.
- la réalisation d'actions visant à la **promotion des produits de la pêche et de l'aquaculture** ainsi qu'à la diversification de l'environnement commercial des entreprises (création d'une ou plusieurs marques d'identification des produits ; mise en oeuvre de campagnes publicitaires ; conduite d'études de marché sur l'aquaculture et de missions de prospection à l'étranger.
- la sous-traitance **d'études statistiques et commerciales** intéressant la pêche et l'aquaculture, la mise à disposition de la profession de moyens informatiques et télématiques.
- la **réalisation d'infrastructures portuaires** (construction de digues de protection ; aménagement de quais et de terre-pleins ; approfondissement et augmentation des plans d'eau) dans les différents ports de pêche et ports-abris de l'île.

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

Enfin, le monde de la pêche est partie prenante au programme d'initiative communautaire INTERREG I dans le cadre de l'action visant à la création d'un Parc International Marin dans les Bouches de BONIFACIO, axe qui sera repris et enrichi par INTERREG II a de nouvelles collaborations Corso/Sardes en faveur de la connaissance des milieux marins.

Pour l'instant les pêcheurs ne sont impliqués dans ce P.I.C. qu'au niveau de la réalisation de trois études :

- . première approche des peuplements ichthyiques ;
- . analyse des variations quantitatives de l'effort et des productions de pêche ;
- . interactions entre les dauphins et la pêche professionnelle,

4.2. Mesures particulières proposées dans le cadre de l'initiative PESCA :

Les mesures relativement modestes proposées pour la Corse au titre du Programme d'Initiative PESCA (doté pour l'île d'une somme de 0,3 Mécus) ne font pas double emploi avec les programmes appelés à être menés au titre de l'Objectif 1 et d'INTERREG.

Elles sont en effet entièrement orientées vers des "services aux entreprises" (aides à la gestion et au transfert de technologie) et vers l'amélioration du contenu de la formation initiale" des marins pêcheurs, à savoir :

1. La création d'une unité de gestion/conseil des entreprises de pêche

La carence grave en structures intermédiaires d'encadrement au sein de la pêche Corse, et notamment de groupements de gestion de type coopératif, pourrait trouver un substitut dans les mesures éligibles au Programme d'Initiative "PESCA" (§ IV, point 2).

En effet, il pourrait être créé une unité de gestion/conseil des entreprises de pêche implantées dans l'île, soit reliée à un groupement de gestion existant sur le continent (groupement de gestion "pêche" de type coopératif) ou sur l'île (groupement de gestion agricole pouvant intégrer une filière "pêche"), soit résultant d'une initiative spécifiquement insulaire liée à une action de formation à la gestion, en particulier comptable, que pourraient dispenser les chambres consulaires.

2. Les aides au transfert de technologie

La pêche et l'aquaculture corses bénéficient, depuis l'été 1994, sur des crédits nationaux et régionaux, d'un conseiller technique régional "mer" et d'une assistante commerciale à la pêche dont les missions, définies par des conventions entre l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse, sont orientées vers le transfert de savoir-faire et de technologie.

Ces actions sont financées, par la Collectivité Territoriale de Corse et du côté de l'Etat, en partie, sur des crédits du FRILE (Fonds Régional d'Initiatives Locales en faveur de l'emploi).

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

Afin de permettre de structurer et de pérenniser cette cellule régionale d'appui à la pêche et à l'aquaculture, il serait souhaitable que PESCA vienne conforter l'initiative déjà engagée par l'Etat et la Collectivité Territoriale de Corse, qui sera soutenue par ailleurs par le POI au titre de l'assistance technique du sous-programme Pêche-Aquaculture.

3. Maintien ou création d'emplois : l'aide à l'amélioration des qualifications professionnelles des marins pêcheurs :

L'initiative "PESCA" prévoit de financer "l'amélioration du contenu de la formation initiale des pêcheurs, incluant notamment un contenu économique, une formation à la gestion biologique et économique des pêcheries et une formation à la politique commune de la pêche".

Un stage relatif à la gestion économique, financière, sociale et réglementaire d'une P.M.E. de pêche au bénéfice des patrons-pêcheurs et de leurs épouses pourrait être organisé, à raison de deux sessions au cours de la période 1994-1999, par l'Ecole Maritime et Aquacole de BASTIA.

Un tel stage concourrait à l'amélioration indispensable de la formation des patrons-pêcheurs corses et, indirectement, à l'équilibre financier des entreprises de pêche insulaires. Il peut, à priori, être décentralisé sans difficultés dans tous les ports de l'île possédant une masse critique suffisante de patrons-pêcheurs.

V - IDENTIFICATION DE L'ORGANISME GESTIONNAIRE

Au niveau local, le programme sera géré par la Préfecture de Région de Corse - Secrétariat Général pour les Affaires de Corse (S.G.A.C.) - de manière classique.

Le S.G.A.C. gère les crédits européens du Programme d'Orientation Intégré et des autres P.I.C.

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

V . INFORMATIONS FINANCIERES (en FF)

N°	titre de la mesure	total KF	UE KF	% UE
1.	UNITE DE GESTION / CONSEIL	1 000	500	50
2.	AIDE AU TRANSFERT DE TECHNOLOGIE	4 000	850	21
3.	FORMATION DES PATRONS PECHEURS	1 300	650	50
TOTAL		6 300	2 000	32

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

Mesure 1- Unité de gestion/conseil**OBJECTIFS DE LA MESURE ET RESULTATS ATTENDUS**

Proposer aux professionnels de la pêche et de l'aquaculture un service de conseil en gestion, en particulier sur le plan fiscal et comptable.

PRINCIPAUX TYPES D'ACTIONS ENVISAGEES

- Identification du ou des opérateurs pouvant proposer des services spécialisés aux entreprises corses, à partir d'un cahier des charges précis.
- Organiser l'intervention, le financement et la promotion de ces prestations de services.

BENEFICIAIRES :

- groupements de gestion, de type coopératif.

PLAN DE FINANCEMENT

COUT TOTAL	UNION EUROPENNE	C.T.C.	ETAT	AUTRES FONDS PUBLICS	KF
					PRIVE
1000	500	125	125	0	250
ORIGINE DES FONDS	IFOP.				Bénéficiaires (*)

(*) Crédits en provenance de la Coopération Maritime (Crédit Maritime Mutuel)

INDICATEURS

- nombre de prestation conseil
- évolution du chiffre d'affaire des entreprises conseillées.

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

Mesure 2- Aide au transfert de technologie**OBJECTIFS DE LA MESURE ET RESULTATS ATTENDUS**

Professionnaliser les entreprises en leur fournissant un service d'assistance à la commercialisation et en les aidant à mieux identifier leurs besoins (économiques, réglementaires, scientifiques...)

PRINCIPAUX TYPES D' ACTIONS ENVISAGEES

- Participation à la mise en place de deux assistants techniques : un conseiller « mer » (généraliste) et une assistante commerciale.

BENEFICIAIRES :

- entreprises de pêche et aquaculture.

PLAN DE FINANCEMENT

					KF
COÛT TOTAL	UNION EUROPENNE	C.T.C.	ETAT	AUTRES FONDS PUBLICS	PRIVE
4000	850	2000	1150	0	0
ORIGINE DES FONDS	IFOP.				

INDICATEURS

- nombre d'entreprise assistées
- tonnage de poisson mis en marché.

REÇU LE

- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

Mesure 3 - Formation des patrons pêcheurs**OBJECTIFS DE LA MESURE ET RESULTATS ATTENDUS**

Améliorer les connaissances générales des patrons pêcheurs par une ouverture sur l'économique et les aspects réglementaires de la politique commune de la pêche.

PRINCIPAUX TYPES D'ACTIONS ENVISAGEES

Réalisation d'une formation pour les patrons pêcheurs et leurs épouses, formation constituée de deux sessions sur la gestion économique, sociale et réglementaire d'une petite entreprise de pêche.

BENEFICIAIRES :

- patrons pêcheurs et épouses.

PLAN DE FINANCEMENT

COUT TOTAL	UNION EUROPENNE	C.T.C.	ETAT	AUTRES FONDS PUBLICS	KF
					PRIVE
1300	650	325	0		325
ORIGINE DES FONDS	F.S.E.		Taxe Professionnelle		Taxe d'apprentissage

INDICATEURS

- nombre de semaine/stagiaire
- impact sur la gestion des entreprises

REÇU LE

- 9. NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

27/09/1994

PESCA CORSE

RECAPITULATIF PAR SOUS-PROGRAMMES

En Francs

	COUT TOTAL	DEPENSES PUBLIQUES										FONDS PRIVES	
		TOTAL	CONCOURS COMMUNAUTAIRES					ADMINISTRATIONS NATIONALES					TOTAL
			FEDER	FEOGA	FSE	IFOP	TOTAL	ETAT MEMBRE	COLLECT. LOCALES	AUTRES			
PESCA	6 300 000 F	5 725 000 F	2 000 000 F			650 000 F	1 350 000 F	3 725 000 F	1 275 000 F	2 450 000 F	575 000 F		
TOTAUX	6 300 000 F	5 725 000 F	2 000 000 F			650 000 F	1 350 000 F	3 725 000 F	1 275 000 F	2 450 000 F	575 000 F		

REÇU LE
 - 9. NOV. 1994
 PREFECTURE DE CORSE

27/09/1994

PESCA
CORSE

RECAPITULATIF PAR SOUS-PROGRAMMES

En Ecus

	DEPENSES PUBLIQUES										FONDS PRIVES	
	COUT TOTAL	TOTAL	CONCOURS COMMUNAUTAIRES					ADMINISTRATIONS NATIONALES				
			FEDER	FEOGA	FSE	IFOP	TOTAL	ETAT MEMBRE	COLLECT. LOCALES	AUTRES		
PESCA	945 000	858 750	300 000		97 500	202 500	558 750	191 250	367 500		86 250	
TOTAUX	945 000	858 750	300 000		97 500	202 500	558 750	191 250	367 500		86 250	

REÇU LE
- 9. NOV. 1994
PREFECTURE DE CORSE

27/09/1994

PLC
 sous programme n° 1
PESCA CORSE
 PESCA
PREFECTURE DE CORSE

9. NOV. 1994

		En Francs											
	COUT TOTAL	DEPENSES PUBLIQUES						ADMINISTRATIONS NATIONALES				FONDS PRIVES	
		TOTAL	CONCOURS COMMUNAUTAIRES					TOTAL	ETAT MEMBRE	COLLECT. LOCALES	AUTRES		
			FEDER	FEOGA	FSE	IFOP	TOTAL						
1	1 000 000 F	750 000 F	500 000 F				500 000 F			250 000 F	125 000 F	125 000 F	250 000 F
2	4 000 000 F	4 000 000 F	850 000 F				850 000 F			3 150 000 F	1 150 000 F	2 000 000 F	3 150 000 F
3	1 300 000 F	975 000 F	650 000 F				650 000 F			325 000 F		325 000 F	325 000 F
TOTAUX	6 300 000 F	5 725 000 F	2 000 000 F				650 000 F			3 725 000 F	1 275 000 F	2 450 000 F	5 75 000 F

PESCA CORSE

Sous-programme n° 1 PESCA

PIC REÇU LE

19 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

		DEPENSES PUBLIQUES										En ECUS		
	COUT TOTAL	CONCOURS COMMUNAUTAIRES						ADMINISTRATIONS NATIONALES				FONDS PRIVES		
		TOTAL	FEDER	FEOGA	FSE	IFOP	TOTAL	ETAT MEMBRE	COLLECT. LOCALES	AUTRES				
1	150 000	112 500	75 000				75 000				37 500	18 750		37 500
2	600 000	600 000	127 500				127 500				472 500	300 000		
3	195 000	146 250	97 500			97 500			97 500		48 750	48 750		48 750
TOTAUX	945 000	858 750	300 000				202 500	97 500	558 750	191 250	367 500			86 250

REQUÊTE

PIQUÊTE
- 9 NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

PESCA CORSE

Sous-programme n° 1
PESCA

Mesure n° 1
Unité de gestion-conseil

En Francs

	COUT TOTAL	DEPENSES PUBLIQUES							FONDS PRIVES				
		TOTAL	CONCOURS COMMUNAUTAIRES				ADMINISTRATIONS NATIONALES						
			TOTAL	FEDER	FEOGA	FSE	IFOP	TOTAL		ETAT MEMBRE	COLLECT. LOCALES	AUTRES	
1	Unité de gestion-conseil	1 000 000 F	750 000 F	500 000 F				500 000 F	250 000 F	125 000 F	125 000 F		250 000 F
TOTAUX		1 000 000 F	750 000 F	500 000 F				500 000 F	250 000 F	125 000 F	125 000 F		250 000 F

27/09/1994

REÇU

- 9. NOV. 1994

PREFECTURE DE CORSE

PESCA CORSE

Spus-programme n° 1

PESCA

Mesure n° 1

Unité de gestion-conseil

En Ecus

	COUT TOTAL	DEPENSES PUBLIQUES							FONDS PRIVES				
		TOTAL	CONCOURS COMMUNAUTAIRES				ADMINISTRATIONS NATIONALES						
			TOTAL	FEDER	FEOGA	FSE	IFOP	TOTAL		ETAT MEMBRE	COLLECT. LOCALES	AUTRES	
1	Unité de gestion-conseil	150 000	112 500	75 000					75 000	37 500	18 750		37 500
	TOTAUX	150 000	112 500	75 000					75 000	37 500	18 750		37 500

REÇU L.F.

- 9. NOV. 1999

PREFECTURE DE CORSE

PESCA CORSE

PESCA

Sous-programme n° 1

Mesure n° 2

Aide au transfert de technologie

En Francs

	COUT TOTAL	DEPENSES PUBLIQUES							FONDS PRIVES		
		TOTAL	CONCOURS COMMUNAUTAIRES					ADMINISTRATIONS NATIONALES			
			TOTAL	FEDER	FEOGA	FSE	IFOP	TOTAL		ETAT MEMBRE	COLLECT. LOCALES
Aide au transfert de technologie	4 000 000 F	850 000 F					850 000 F	3 150 000 F	1 150 000 F	2 000 000 F	
TOTAUX	4 000 000 F	850 000 F					850 000 F	3 150 000 F	1 150 000 F	2 000 000 F	

27/09/1994

REÇU LE
- 9. NOV. 1994
EFFECTURE DE CORSE

PESCA CORSE

PESCA

Formation des Patrons-Pêcheurs

Sous-programme n° 1

Mesure n° 3

		DEPENSES PUBLIQUES										FONDS PRIVES
		CONCOURS COMMUNAUTAIRES					ADMINISTRATIONS NATIONALES					
		TOTAL	FEDER	FEOGA	FSE	IFOP	TOTAL	ETAT MEMBRE	COLLECT. LOCALES	AUTRES		
1	Formation des Patrons-Pêcheurs	1 300 000 F			650 000 F		325 000 F		325 000 F			325 000 F
	TOTAUX	1 300 000 F			650 000 F		325 000 F		325 000 F			325 000 F

En Francs

27/09/1994

REÇU LE

- 9 NOV. 1994
PIC

PREFECTURE DE CORSE

PESCA CORSE

PESCA

Sous-programme n° 1

Mesure n° 3

Formation des Patrons-Pêcheurs

En Ecus

	COUT TOTAL	DEPENSES PUBLIQUES										FONDS PRIVES				
		TOTAL	CONCOURS COMMUNAUTAIRES					ADMINISTRATIONS NATIONALES								
			TOTAL	FEDER	FEOGA	FSE	IFOP	TOTAL	ETAT MEMBRE	COLLECT. LOCALES	AUTRES					
1	Formation des Patrons-Pêcheurs	195 000	146 250	97 500					97 500		48 750				48 750	48 750
TOTAUX		195 000	146 250	97 500				97 500			48 750				48 750	48 750